

● FMSE

Légumes frais et destinés à la transformation : deux sections indépendantes

Alors que les appels annuels de la MSA précisant les cotisations prélevées pour le compte du FMSE¹ commencent à arriver sur les exploitations, Légumes de France et l'AOP Cenaldi² rappellent le fonctionnement des sections spécialisées « Légumes frais » et « Légumes destinés à la transformation ».

Ces deux sections ont pour objet d'indemniser les exploitations ayant subi sur leurs cultures légumières (destinées au marché du frais pour l'une et à la transformation via un contrat avant campagne pour l'autre) un incident sanitaire lié à des organismes nuisibles, faisant l'objet de mesures de lutte obligatoire. A ce jour, les programmes d'indemnisation identifiés par les deux sections sont identiques et concernent les nématodes de quarantaine *Meloidogyne chitwoodi* et *M. fallax*. Ils prévoient l'indemnisation des moyens de lutte imposés par l'administration l'année où le parasite est détecté sur une culture légumière.

Mais bien que leurs programmes d'indemnisation soient identiques, les deux sections n'en sont pas moins indépendantes l'une de l'autre. Afin de bénéficier d'une indemnisation, les producteurs de légumes frais et/ou de légumes d'industrie doivent être obligatoirement affiliés à la ou les sections couvrant la ou les productions concernées.

• Pour la section « Légumes destinés à la transformation », tous les produc-

teurs membres d'une structure adhérente à l'AOP Cenaldi sont de fait affiliés à la section au travers des cotisations versées à l'AOP. Pour les autres producteurs de légumes d'industrie (hors tomates, champignons, choux à choucroute et maïs doux), l'affiliation doit se faire chaque année par une démarche volontaire directement auprès de l'AOP, avec déclaration des surfaces de légumes et paiement d'une cotisation (20 €/exploitation + 0,01 €/ha de légumes déclarés en 2016).

• Pour la section « Légumes frais », la cotisation 2016 s'élève à 22 €/exploitant ou 10 € pour les cotisants solidaires. Elle est prélevée automatiquement par la MSA auprès de tous les exploitants agricoles disposant dans leur classification d'activité, principale ou secondaire, du code NAF 01.13Z « Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules ». Compte-tenu de ce mode de prélèvement, et afin d'éviter les erreurs de cotisations, les exploitants ne cultivant que des légumes d'industrie doivent vérifier leurs codes auprès de la MSA. Si le code NAF 01.13Z apparaît, il est nécessaire de faire une déclaration d'activité à la MSA attestant de la production exclusive de légumes d'industrie pour que la cotisation à la section « Légumes frais » ne leur soit pas prélevée. Un exemple de déclaration d'activité est disponible sur le site www.fmse.fr.

SOURCE : LÉGUMES DE FRANCE

¹ Fonds de mutualisation du risque sanitaire et environnemental

² Association Nationale des Organisations de Producteurs de Légumes à Destination Industrielle

● ARBORICULTURE (1/2)

La problématique de l'entretien du rang abordée en verger



Matinée de démonstration de matériel de travail du sol au CEHM, le 30 septembre dernier.

Le 30 septembre dernier, le CEHM-Sud Expé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Syndicat mixte du bassin de l'étang de l'Or (Symbo) et le Pays de l'Or Agglomération, accueillait une matinée de démonstration de l'entretien du rang en verger de pommiers.

Après un rappel des éléments de contexte – présentation des enjeux de qualité de l'eau et réduction des molécules herbicides, et les leviers financiers pour les agriculteurs (MAEC, PCAE) par Pierre Thélière, chargée de mission 'Qualité de l'eau' au Symbo et Benjamin Pallard, en charge de la protection des nappes souterraines au Pays de l'Or –, la trentaine de personnes présente a pu assister à deux démonstrations de matériel d'entretien du rang, orchestrée par Christophe Auvergne et Cyril

Sevely, respectivement, conseiller machinisme et chargé de mission fruits et légumes à la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Ces deux interceps travaillent pour le premier selon un axe horizontal, pour le second sur un axe vertical. Leur principe ? Désherber autour de l'arbre. Tous deux équipés de palpeurs avec système hydraulique permettant un effacement de l'intercep au niveau du tronc de l'arbre, ils permettent de nettoyer l'herbe sur le rang et se calent sur un porte-outil pouvant accueillir d'autres types de matériel : fraise, lames, outils à butter ou à débiter, brosse... le premier outil, un intercep de type arbocep (Chabas), était positionné à l'arrière du tracteur, contrairement au second, le Pétalmatic de chez Boisselet, installé à l'avant.

Avancement limité. « Ces outils à disque demandent un avancement réduit du tracteur, entre 1 et 3 km/h,

contrairement aux autres outils comme les lames qui permettent un avancement plus rapide », détaillait Christophe Auvergne. Ils doivent donc s'intégrer dans une stratégie de désherbage lente qui peut se concevoir selon deux orientations : soit avec très peu d'intervention dans l'année (une à deux) avec uniquement ces outils à disque ; soit en association avec un outil à dents qui interviendra avec des vitesses plus élevée (de 3 à 5 km/h) : dans ce cas, un intercep de type arbocep peut débiter la saison afin d'ameublir le sol, puis laisser sa place à de plus petites interventions, dont la fréquence est dictée par l'avancement de la végétation de l'herbe, avec des outils à dents. « Tout cela est très lié à l'irrigation », commentait Cyril Sevely. Mais attention à ne pas se laisser débiter, en particulier lorsque le sol est très humide. « L'important quand on décide d'utiliser de tels outils est d'arriver à stabiliser

En bref

□ PAC

Le ministère annonce un prochain versement de l'ICHN pour le 15 novembre

Le ministère de l'Agriculture a annoncé le 8 novembre le versement pour le 15 novembre du solde de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) 2015. Le 28 octobre, un premier versement avait été effectué, sous la forme d'un acompte (80 % de l'aide). Le ministère ne disposait pas à l'époque d'une connaissance assez précise des dossiers pour pouvoir calculer un stabilisateur correct. Un arrêté publié au

Journal officiel du 6 novembre a enfin fixé ce stabilisateur à 89,593%. Dans le cadre de l'acompte versé le 28 octobre, 74 500 dossiers ont été traités, 7 800 dossiers, sans demande d'avance de trésorerie remboursable (ATR), ont bénéficié d'un versement complet de l'ICHN, 44 200 dossiers ayant bénéficié de l'ATR ont reçu le solde de l'ICHN et 22 400 dossiers n'ont rien perçu, l'ATR couvrant le montant de l'ICHN. Au total plus de 92 000 dossiers de demande d'ICHN ont été déposés. Un troisième versement pourrait être envisagé en décembre afin d'optimiser l'enveloppe ICHN et d'obtenir un stabilisateur proche de 92%.

AGRA

Tests d'espèces végétales différentes

Profitant de la démonstration, Xavier Crété du CEHM a présenté un essai qui a débuté depuis quelques années sur la station expérimentale. Il porte sur un screening d'espèces végétales à planter sur le rang. « Le premier obstacle, et il est de taille, est de ne pas mettre des espèces qui favoriseraient les campagnols, comme peuvent l'être les légumineuses », précisait le spécialiste du CEHM. À ce jour, une quinzaine d'espèces ont été testées, de la petite pimprenelle à l'achillée millefeuille, en passant par une verveine, la calendula du cap ou des fraisiers couvre-sol... L'essai débute et pour l'instant, la petite pimprenelle et l'achillée millefeuille semblent avoir un effet étouffant plus fort sur les adventices, « même si l'achillée est très envahissante. Il faut suivre dans le temps pour voir l'impact sur les pommiers, la reprise, le rendement... Nous enregistrons le diamètre des troncs, et pour l'instant, rien ne ressort », a conclu Xavier Crété.



Le CEHM a mis en place un screening d'espèces végétales potentiellement intéressantes dans le cadre d'un enherbement du rang en verger.

C.Z.

À DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE DISTRIBUTEUR

LE NOUVEAU F3015

PRIMÉ 2 FOIS «PRIX DE L'INNOVATION»

AGRI VIAL

84200 CARPENTRAS - Tél. : 04 90 63 49 72

VIAL MOTOCULTURE

84300 CAVAILLON - Tél. : 04 90 76 01 55

● ARBORICULTURE (2/2)



Le Pétalmatic de Boisselet avait été positionné à l'avant du tracteur dans cette démonstration. Un positionnement qui facilite le travail et le confort du conducteur.

rapidement le sol. Le recours à des engins lourds de ce type en début de saison demande une grande précision de la part du conducteur. Et si l'on attend trop et que la végétation est importante, la détection deviendra plus compliquée », complétait Xavier Crété, du CEHM.

Attention également car ces outils à disques ont tendance à couper les racines ce qui peut fragiliser et affaiblir les arbres, une problématique plus ou moins contraignante selon les variétés et la vigueur des arbres.

Adapter le verger. Second outil présenté, le Pétalmatic de Boisselet est un intercep rotatif à axe vertical positionné à l'avant dans la présentation. « À l'avant du tracteur, c'est quand même mieux pour le chauffeur qui voit la zone de travail sans avoir à tourner sans cesse le cou », notait un participant. Un moteur hydraulique fait tourner le disque qui débute. Cet outil modulable dispose d'un système de fixation permettant de changer le réglage des corolles (trois tailles différentes) pour les ren-



Christophe Auvergne, conseiller machinisme à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, a présenté les caractéristiques techniques de deux interceps permettant de travailler le rang en verger.

dre plus ou moins agressive en termes d'intensité de désherbage et pour envoyer ou non la terre débute à l'extérieur. « Il y a possibilité d'ajouter une pince en caoutchouc pour brosser l'arbre, mais aussi une tondeuse déportée plate pour aller sous les branches quand ces dernières s'abaissent au sol », précisait le représentant de Boisselet. Comme l'intercep précédent, le Pétalmatic dispose d'un système de ressort permettant de rendre le palpeur plus ou moins sensible. Compter 4 h de travail par hectare, pour une consommation de 3,7 l/h et une vitesse de travail comprise entre 1,5 et 2,5 km/h. « On peut rouler plus vite, mais on prend le risque de voir les lames taper les pommiers », précisait un utilisateur de cet outil.

Comme le faisait remarquer un autre participant, l'important est de bien adapter son verger dès le départ, avec un alignement bien droit, des branches pas trop basses, en ayant pris le soin de remonter le goutte-à-goutte. Par ailleurs, ce type d'outil semble mieux convenir à des plantations jeunes, où la terre est plus présente sur le rang, comparativement à des vergers plus âgées ou le rang est déjà bien tassé. Parade pour éviter ce problème ? Remettre préalablement de la terre au pied des arbres avant d'intervenir avec ces interceps à lame. Mais cela nécessite une intervention supplémentaire, et donc des coûts de main d'œuvre et de gasoil supérieurs.

Pour les producteurs bio, ce type d'outil reste une solution, voire la seule, pour désherber en début de saison puis butter petit à petit. Autre atout de taille : ils dérangent nettement les campagnols, ce qui permet de réduire la pression dans les vergers. Pour les producteurs en conduite raisonnée ou conventionnelle, la pertinence d'un recours à ce type d'outils, lourds et travaillant à des vitesses réduites, se pose véritablement, d'autant que le budget reste conséquent (entre 10 000 et 15 000 € en fonction des options choisies). Et cela n'empêche pas la création d'une semelle sur le rang, prouvant là encore, que le recours à une seule solution n'est pas la bonne et que là encore, la combinaison d'outils reste de mise.

CÉLINE ZAMBUJO



Le premier outil présenté, un intercep de type arbocep, était positionné à l'arrière du tracteur.



Comme le faisait remarquer un participant, l'important est de bien adapter son verger dès le départ, avec un alignement bien droit, des branches pas trop basses, en ayant pris le soin de remonter le goutte-à-goutte.



Le Pétalmatic semble mieux convenir à des plantations jeunes où la terre est plus présente sur le rang comparativement à des vergers plus âgées ou le rang est déjà bien tassé.

Miser sur l'ultra bas volume



La rampe Undavina permet de localiser les traitements avec des bouillies de 25 l/ha dont 2 à 3 l de Roundup seulement.

Les traitements à ultra-bas volumes tendent à se développer ces dernières années avec la montée en puissance des quads qui peuvent être équipés de nouveaux outils, comme la rampe Undavina. Cette cloche permet de localiser les traitements avec des bouillies de 25 l/ha dont 2 à 3 l de Roundup seulement. La cloche permet de confiner la zone de traitement et donc de réduire les phénomènes de dérives pour localiser les traitements sur les adventices, sans que la matière active ne ruisselle, grâce à un petit moteur électrique qui fait une micro-pulvérisation. L'appareil contrôle par ailleurs le débit et le fonctionnement et n'a pas besoin de palpeur pour fonctionner sans pour autant qu'il y ait d'appui sur l'arbre. Le 30 septembre dernier, il était présenté installé sur un quad et doté de tête arbo en 900 mm. Cet outil permet de travailler à une vitesse comprise entre 7 et 8 km/h. « Idéal pour le désherbage de contact », notait d'ailleurs un utilisateur qui recommandait toutefois de positionner la rampe sur un quad équipé d'un régulateur de vitesse. Un autre outil pour atteindre les objectifs d'Ecophyto !

C.Z.

TOUT POUR LA TAILLE

Prix dégressif
suivant quantité

Tronçonneuse
pneumatique



Sécateur
pneumatique



LISAM

R.N.7 - 13750 PLAN D'ORGON
04 90 73 16 45 - laty.sa@orange.fr